



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE / PASSEPORT

*Il est impératif de vous présenter muni des photographies et documents demandés.
Originaux et copies obligatoires.*

PIECES A FOURNIR :

- COMPLÉTER et IMPRIMER** une pré-demande en ligne sur le site :
<https://ants.gouv.fr/>
- 2 photos d'identité récente en couleur et découpée (Moins de 6 mois).**
Tête nue, de face, sans lunette, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, visage centré et oreilles dégagées.
Une photo non conforme entraîne un **REJET** du dossier.
- Copie du justificatif de domicile (Moins de 6 mois).**
*Facture d'eau, EDF, téléphonie fixe, portable ou internet, assurance habitation, avis d'imposition.
Personne hébergée :*
Attestation écrite de l'hébergeant + son justificatif de domicile + la copie de sa carte d'identité.
- Copie intégrale de l'acte de naissance (Moins de 3 mois).**
Nécessaire pour la vérification des accents et tirets. Dans tous les cas, il faut connaître la filiation (nom, prénoms date et lieu de naissance des parents)
Obligatoire en cas de première demande, perte/vol ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans. Sauf si la ville est dématérialisée, la délivrance d'actes d'état civil, renseignements sur le lien suivant : <https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDec/Ville-adhérentes-a-la-dématérialisation>)

**NE PAS
COLLER
DE PHOTO**

**NE PAS
SIGNER**

CNI ou Passeport perdu ou volé :

Carte Nationale d'Identité (Personne majeur) :

- Acte de naissance **OU** Passeport en cours de validité
- Déclaration de perte (Police) / Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25€ (Achat en bureau de tabac ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- Si vous ne disposez d'aucune pièce d'identité, fournir un document avec photo (Carte vitale, permis de conduire, carte professionnelle, etc.)

Passeport (Personne majeur) :

- Acte de naissance **OU** CNI en cours de validité
- Déclaration de perte (Police) / Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal de 86€ (Achat en bureau de tabac ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>).

Passeport perdu ou volé pour les mineurs de 0 à 15 ans :

- Déclaration de perte (Police) / Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal de 17€ (Achat en bureau de tabac ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>).

Passeport perdu ou volé pour les mineurs de 16 à 17 ans :

- Déclaration de perte (Police) / Déclaration de vol (Gendarmerie)
- Timbre fiscal de 42€ (Achat en bureau de tabac ou sur le site internet : <https://timbres.impots.gouv.fr>).

Mineurs

*(Présence du mineur **OBLIGATOIRE** lors du dépôt du dossier)*

- Acte de naissance (Si 1^{ère} demande)
- Copie de la carte d'identité du représentant légal
Parents divorcés :
- Copie du jugement (fixant l'autorité parentale + domicile de l'enfant).
- Si garde alternée, les deux parents fournissent une copie de la CNI et une copie du justificatif de domicile.

Tutelle ou curatelle

- Fournir le jugement et si tutelle la copie de la pièce d'identité du tuteur